

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Syndicat intercommunal à vocation multiple - SIVOM SAUDRUNE ARIEGE
GARONNE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007957200018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MURET

M. 14

**Budget primitif (projet de budget)
voté par nature**

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndical mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Étalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	39
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	40
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	41
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	45

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 31458	SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE Budget Principal	BP (projet de budget) 2022
---------------------	---	-------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A
--	--------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		92,07 %	0,00 %
2 Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		73,08 %	0,00 %
3 Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		22,58 %	0,00 %
4 Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		67,29 %	0,00 %
5 Encours de la dette		0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I B
---	--------

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent »,

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 445 979,06
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 232 483,90
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	7 445 979,06
		7 445 979,06
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 566 283,91
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	215 553,86
		830 890,82
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 4 271 156,06
		(si solde positif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 052 993,83
		10 052 993,83
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	17 498 972,89
		17 498 972,89

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondant aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES
II
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	834 669,74	0,00	828 953,00	0,00	828 953,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 054 594,20	0,00	3 808 528,60	0,00	3 808 528,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	183 000,00	0,00	186 000,00	0,00	186 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 072 263,94	0,00	4 823 481,60	0,00	4 823 481,60
66	Charges financières	469 979,00	0,00	418 061,03	0,00	418 061,03
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	232 483,90	0,00	232 483,90
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 642 242,94	0,00	5 474 026,53	0,00	5 474 026,53
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 182 685,78		1 473 335,91	0,00	1 473 335,91
042	Opérat" ordre transfert entre sections (5)	489 398,27		498 616,62	0,00	498 616,62
043	Opérat" ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 672 084,05		1 971 952,53	0,00	1 971 952,53
TOTAL		7 314 326,99	0,00	7 445 979,06	0,00	7 445 979,06

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 445 979,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	90 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	4 706 159,53	0,00	4 612 024,60	0,00	4 612 024,60
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 456 349,21	0,00	1 578 106,56	0,00	1 578 106,56
75	Autres produits de gestion courante	412 221,05	0,00	494 998,35	0,00	494 998,35
Total des recettes de gestion courante		6 664 729,79	0,00	6 865 129,51	0,00	6 865 129,51
76	Produits financiers	524 202,20	0,00	122 970,65	0,00	122 970,65
77	Produits exceptionnels	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 288 931,99	0,00	6 988 100,16	0,00	6 988 100,16
042	Opérat" ordre transfert entre sections (5)	25 395,00		225 395,00	0,00	225 395,00
043	Opérat" ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 395,00		225 395,00	0,00	225 395,00
TOTAL		7 314 326,99	0,00	7 213 495,16	0,00	7 213 495,16

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)

232 483,90

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 445 979,06

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 746 557,53
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021 + DI\ 040 - RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041 + DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES						II
						A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	127 200,00	36 130,51	1 150 640,00	0,00	1 186 770,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	563 052,00	52 843,43	417 462,00	0,00	470 305,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 329 091,00	126 579,92	2 444 447,00	0,00	2 571 026,92
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 019 343,00	215 553,86	4 012 549,00	0,00	4 228 102,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 309 698,81	0,00	1 328 339,91	0,00	1 328 339,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 309 698,81	0,00	1 328 339,91	0,00	1 328 339,91
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 329 041,81	215 553,86	5 340 888,91	0,00	5 556 442,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 395,00		225 395,00	0,00	225 395,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	25 395,00		225 395,00	0,00	225 395,00
	TOTAL	5 354 436,81	215 553,86	5 566 283,91	0,00	5 781 837,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	4 271 156,06
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 052 993,83
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 074 859,00	598 406,92	1 415 783,00	0,00	2 014 189,92
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 611 504,00	232 483,90	2 747 319,80	0,00	2 979 803,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 886 363,00	830 890,82	4 163 102,80	0,00	4 993 993,62
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	151 728,00	0,00	201 124,00	0,00	201 124,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 086 997,92	0,00	1 086 997,92
138	Autres subvent° invest. non transf.	251 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	393 231,76	0,00	398 925,76	0,00	398 925,76
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
	Total des recettes financières	795 989,76		3 087 047,68	0,00	3 087 047,68
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 682 352,76	830 890,82	7 250 150,48	0,00	8 081 041,30
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 182 685,78		1 473 335,91	0,00	1 473 335,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	489 398,27		498 616,62	0,00	498 616,62
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 672 084,05		1 971 952,53	0,00	1 971 952,53
	TOTAL	5 354 436,81	830 890,82	9 222 103,01	0,00	10 052 993,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 052 993,83
---	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 746 557,53
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1	
1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	828 953,00		828 953,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 808 528,60		3 808 528,60
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	186 000,00		186 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	418 061,03	0,00	418 061,03
67	Charges exceptionnelles	232 483,90	0,00	232 483,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	498 616,62	498 616,62
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 473 335,91	1 473 335,91
Dépenses de fonctionnement – Total		5 474 026,53	1 971 952,53	7 445 979,06
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00	
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			7 445 979,06	
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		25 395,00	25 395,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 328 339,91	0,00	1 328 339,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 186 770,51	0,00	1 186 770,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	470 305,43	200 000,00	670 305,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 571 026,92	0,00	2 571 026,92
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 556 442,77	225 395,00	5 781 837,77
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE			4 271 156,06	
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			10 052 993,83	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	180 000,00		180 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 612 024,60		4 612 024,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 578 106,56		1 578 106,56
75	Autres produits de gestion courante	494 998,35	0,00	494 998,35
76	Produits financiers	122 970,65	0,00	122 970,65
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	25 395,00	25 395,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 988 100,16	225 395,00	7 213 495,16

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	232 483,90
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 445 979,06
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	201 124,00	0,00	201 124,00
13	Subventions d'investissement	2 014 189,92	0,00	2 014 189,92
15	Provisions pour risques et charges (4)		30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 979 803,70	0,00	2 979 803,70
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	398 925,76	0,00	398 925,76
28	Amortissement des immobilisations		54 185,39	54 185,39
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		414 431,23	414 431,23
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 473 335,91	1 473 335,91
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 400 000,00		1 400 000,00
Recettes d'investissement – Total		6 994 043,38	1 971 952,53	8 965 995,91

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 086 997,92
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 052 993,83
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	834 669,74	828 953,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	18 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	80 850,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	7 449,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 121,00	7 155,00	0,00
60636	Vêtements de travail	6 182,00	6 756,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	3 840,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	261 223,00	301 594,00	0,00
6135	Locations mobilières	16 485,00	42 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	34 884,74	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	98 400,00	100 800,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	52 038,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	24 816,00	0,00
6161	Multirisques	70 000,00	85 000,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	143 000,00	145 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	20 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	5 400,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	47 524,00	47 105,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 054 594,20	3 808 528,60	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	16 935,76	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	39 182,94	0,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	10 242,00	10 017,63	0,00
6333	Particip. employeurs format* prof. cont.	40 986,00	0,00	0,00
6336	Colisations CNFPT et CDGPT	39 483,48	38 498,72	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 879 237,50	1 807 470,51	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	51 825,36	42 517,93	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	920 937,18	764 913,61	0,00
64131	Rémunérations non tit.	89 329,02	99 259,76	0,00
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	318 504,00	312 815,43	0,00
6453	Colisations aux caisses de retraites	655 497,84	627 551,59	0,00
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	4 065,83	0,00
6455	Colisations pour assurance du personnel	10 067,82	10 647,28	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	639,21	0,00
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	7 524,00	7 245,07	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	801,49	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	960,00	1 187,39	0,00
6488	Autres charges	30 000,00	24 778,45	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	183 000,00	186 000,00	0,00
6531	Indemnités	149 000,00	149 000,00	0,00
6533	Colisations de retraite	8 000,00	10 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	26 000,00	27 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		5 072 263,94	4 823 481,60	0,00
66	Charges financières (b)	469 979,00	418 061,03	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	443 406,09	401 537,67	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 427,09	-3 476,64	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	30 000,00	20 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100 000,00	232 483,90	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	232 483,90	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 642 242,94	5 474 026,53	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 182 685,78	1 473 335,91	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	489 398,27	498 616,62	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	39 967,04	54 185,39	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	35 000,00	30 000,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	414 431,23	414 431,23	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 672 084,05	1 971 952,53	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section (10)</i>	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 672 084,05	1 971 952,53	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	7 314 326,99	7 445 979,06	0,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
				+
		D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)		0,00
				=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		7 445 979,06

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	30 952,54
Montant des ICNE de l'exercice N-1	34 429,18
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 476,64

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	90 000,00	180 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	180 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 706 159,53	4 612 024,60	0,00
70848	Mise à displo personnel autres organismes	4 000 000,00	3 453 551,52	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	706 159,53	1 158 473,08	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 456 349,21	1 578 106,56	0,00
744	FCTVA	6 300,00	19 646,56	0,00
7472	Participat* Régions	104 041,20	63 399,00	0,00
7473	Participat* Départements	5 000,00	5 000,00	0,00
74748	Participat* Autres communes	1 229 420,01	1 381 888,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	111 588,00	108 173,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	412 221,05	494 998,35	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	62 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	412 221,05	432 998,35	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 664 729,79	6 865 129,51	0,00
76	Produits financiers (b)	524 202,20	122 970,65	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	135 757,53	122 970,65	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	388 444,67	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 288 931,99	6 988 100,16	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	25 395,00	225 395,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	200 000,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	25 395,00	25 395,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		25 395,00	225 395,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 314 326,99	7 213 495,16	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	232 483,90
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 445 979,06

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	127 200,00	1 150 640,00	0,00
2031	Frais d'études	127 200,00	1 150 640,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	563 052,00	417 462,00	0,00
2111	Terrains nus	300 000,00	300 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	56 400,00	0,00
2152	Installations de voirie	200 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	6 302,00	5 244,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	54 000,00	54 018,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 750,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 329 091,00	2 444 447,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	546 480,00	0,00
2313	Constructions	750 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 379 091,00	1 897 967,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 019 343,00	4 012 549,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 309 698,81	1 328 339,91	0,00
1641	Emprunts en euros	1 309 698,81	1 328 339,91	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 309 698,81	1 328 339,91	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 329 041,81	5 340 888,91	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	25 395,00	225 395,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	25 395,00	25 395,00	0,00
1582	<i>Autres provisions pour charges</i>	25 395,00	25 395,00	0,00
	<i>Charges transférées (9)</i>	0,00	200 000,00	0,00
2135	<i>Installations générales, agencements</i>	0,00	200 000,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		25 395,00	225 395,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 354 436,81	5 566 283,91	0,00
				+
				RESTES A REALISER N-1 (11) 215 553,86
				+
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11) 4 271 156,06
				=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 10 052 993,83

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 074 859,00	1 415 783,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	438 960,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	40 601,00	45 540,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	435 684,00	515 029,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	159 614,00	855 214,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 611 504,00	2 747 319,80	0,00
1641	Emprunts en euros	1 611 504,00	2 747 319,80	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 886 363,00	4 163 102,80	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 728,00	1 288 121,92	0,00
10222	FCTVA	151 728,00	201 124,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 086 997,92	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	251 030,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	251 030,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	393 231,76	398 925,76	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	393 231,76	398 925,76	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 400 000,00	0,00
	Total des recettes financières	795 989,76	3 087 047,68	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	3 682 352,76	7 250 150,48	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 182 685,78	1 473 335,91	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	489 398,27	498 616,62	0,00
1582	Autres provisions pour charges	35 000,00	30 000,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	6 921,38	6 921,38	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 248,00	1 248,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 874,20	3 057,00	0,00
28181	Installations générales, aménag° divers	0,00	1 116,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 388,00	13 269,10	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 744,46	27 782,91	0,00
28184	Mobilier	791,00	791,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	414 431,23	414 431,23	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 672 084,05	1 971 952,53	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 672 084,05	1 971 952,53	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	5 354 436,81	9 222 103,01	0,00
			+	
		RESTES A REALISER N-1 (10)	830 890,82	
			+	
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00	
			=	
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 052 993,83	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote. I-B:

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/040 « DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 « RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	
A2.1	IV

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature [Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat]	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant du 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
96 21 313 028	04/05/2021	3 000 000,00	3 000 000,00		15 110,36	3 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 000 000,00	3 000 000,00		15 110,36	3 000 000,00
						0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB950071C du 22/02/1989.

(2) Indiquez la date de la délibération de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'organisme délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial	Taux actuel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)																
1641 Emprunts en euros (total)																
43773/5 NON524253/MONS17204	Société CAISSE D'ÉPARGNE Caisse Française de Financement Local	16/12/2014 17/02/2016	28/03/2017 01/03/2017	29/03/233,36 20 428 593,80	F				2,600 1,958		T	C	A-1	A-1		
1643 Emprunts en devises (total)																
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)																
165 Dépôts et cautions/éments reçus (Total)																
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																
1671 Avances concédées du Trésor (total)																
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)																
1675 Dettes pour METP et PP/P (total)																
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)																
1678 Autres emprunts et dettes (total)																

SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (¹)	Date du premier rembour- sement	Nominal (²)	Index (⁴)	Type de taux d'intérêt (³)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (⁶)	Profil d'amor- tissement (⁷)	Possibilité de rembour- sement anticipi- é ON	Caté- gorie d'em- prunt (⁸)
								Niveau de taux actuel ^[5]	Taux initial				
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Biens à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					20 718 327,16								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euroibor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers utilisés aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N (10/1N)	Durée résiduelle (en années) (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice (16)
								Emprunts et dettes au 01/01/N	Charges d'intérêt (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		13 115 520,10				1 328 339,91	401 537,67	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		13 115 520,10				1 328 339,91	401 537,67	0,00
43773/15 MON52423/MON517204	0,00 A-1 A-1	178 666,76 12 935 653,34	F F	7,92 11,17	1,958 2,637	22 333,32 1 306 090,59	4 427,58 387 110,09	0,00 0,00	0,00 0,00	30 952,54 33,87 30 918,67
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option d'a- jrage sur ligne de trésorerie (Total) (9)		0,00						0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1682 Biens à moyen terme négociables (total)		0,00						0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00						0,00	0,00	0,00

SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N (11)	Durée résiduelle (en années) (12)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice	
						Taux d'intérêt Index (13) (12)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital (15)	Charges d'intérêt (15)
Total général		0,60		13 115 520,10				1 328 339,91	401 537,67
								0,00	30 952,54

(9) Si émissaire des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas salement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Maintenir l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts négociés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement négociés au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX****IV****A2.3****A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de fille	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt de taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (limite) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) 1 : indice zone euro / 2 : indice inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indicice zone euro / 4 : Indice hors zone euro ou écart indicice dont l'un est hors zone euro / 5 : écart indicice hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal ou contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximum du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût des sorties : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complétés à l'article 86111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	A2.4
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	IV A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indicés sous-jacents	Indicés zone euro	Indicés inflation française ou zone euro ou écart entre ces indicés	Ecart d'indicis zone euro	Indicés hors zone euro et écarts d'indicis dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indicis hors zone euro	Autres indicés
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de produits	2	0	0	0	0	
% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	13 115 620,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures						
Nombre de produits					-	
% de l'encours					0,00	
Montant en euros					0,00	

(1) Cet annexé retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

		IV	
		A2.5	

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Numéro de l'Instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Total		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swapion).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (3)
		Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/168	
Taux fixe (total)					0,00	0,00
Taux variable simple (total)					0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00
Total					0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 [cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales].

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	-	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200,00 €	13-05-2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements	15	13/05/2019
L	Materiel de bureau	2	13/05/2019
L	Matériel et outillage	6	13/05/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	30 000,00		25 395,00	55 395,00	25 395,00	30 000,00
Provision CET	30 000,00	31/12/2020	25 395,00	55 395,00	25 395,00	30 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	30 000,00		25 395,00	55 395,00	25 395,00	30 000,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	1 328 339,91	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	1 328 339,91	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 328 339,91	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 328 339,91	215 553,86	4 271 156,06	5 815 049,83

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	3 972 002,29	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	600 049,76	0,00
10222	FCTVÀ	201 124,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ^a invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	398 925,76	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	3 371 952,53	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
1582	Autres provisions pour charges	30 000,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	6 921,38	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 248,00	0,00
28158	Autres installat ^a , matériel et outillage	3 057,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 116,00	0,00
28182	Matériel de transport	13 269,10	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	27 782,91	0,00
28184	Mobilier	791,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat ^a immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ^a des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	414 431,23	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 400 000,00	0,00
021	Virement de la sect ^a de fonctionnement	1 473 335,91	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 972 002,29	830 890,82	0,00	1 086 997,92
				5 889 891,03

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 5 815 049,83
Ressources propres disponibles	IV 5 889 891,03
Solde	V = IV – II (6) 74 841,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						IV
						A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			6 813 412,62	0,00	414 431,23	6 398 981,39
2022	IRA Emprunts structurés	17		6 813 412,62	0,00	414 431,23	6 398 981,39

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	-	0,00
	8028 Autres engagements reçus				6 142 711,77	3 951 621,79	521 896,41
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				6 142 711,77	3 951 621,79	521 896,41
2016	Emprunt Assainissement envers le Budget Principal	SIVOM SAGE ASSAINISSEMENT	17	T	4 391 781,94	2 825 244,26	373 134,10
2016	Emprunt Eau Potable envers le Budget Principal	SIVOM SAGE EAU POTABLE	17	T	1 750 929,83	1 126 377,53	148 762,31
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				6 142 711,77	3 951 621,79	521 896,41

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2 Schéma directeur Pluvial	1 426 000,00	0,00	1 426 000,00	8 836,94	475 000,00	238 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		29,00	0,00	29,00	27,90	0,00	27,90
Adjoint Administratif	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint Administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	15,00	0,00	15,00	14,20	0,00	14,20
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		58,00	1,00	59,00	57,30	0,00	57,30
Adjoint Technique	C	25,00	0,00	25,00	24,40	0,00	24,40
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	4,00	1,00	5,00	4,20	0,00	4,20
Agent de Maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Agent de Maîtrise Principal	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Technicien Principal de 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Technicien Territorial	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant du Patrimoine	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		87,00	1,00	88,00	88,00	0,00	85,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents créés par l'ensemble délibérance. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur qualité de temps de travail et par leur périodicité d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * qualité de temps de travail * périodicité d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-annee) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				IV
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				Fondement du contrat (4)
Agents occupant un emploi non permanent (7)				
TOTAL GENERAL			0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Medicotechnique,
SP : Sportif,

CULT : Culturel,
ANIM : Animation,
PM : Police,
OTR : Mission(s) non rattachables à une filière.

OTR : Mission(s) non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Néf du contrat (lo du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mission, maladie...).

3-3-1 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du secrétariat de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétariats des groupements communaux dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3 : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-4 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements communaux de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements communaux de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %, des changements de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-547 : contrat à durée indéterminée dépendant de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnarisés

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-547.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 1/10 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),

A , le 01/01/2000

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 21/02/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.